



---

**Commission économique pour l'Europe****Comité des transports intérieurs****Groupe de travail chargé d'examiner  
les tendances et l'économie des transports****Trente-septième session**

Genève, 25-27 septembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la trente-septième  
session\* \*\***

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 25 septembre 2024, à 10 heures,  
dans la salle VIII

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Table ronde sur le financement des infrastructures de transport à l'appui du développement des corridors dans la région de la Commission économique pour l'Europe.
3. Développement des réseaux et des liaisons de transport :
  - a) Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie ;
  - b) Projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen ;
  - c) Réseau transeuropéen de transport ;
  - d) Transports dans la région méditerranéenne ;
  - e) Autres initiatives relatives au développement des corridors ou liaisons de transport.

---

\* Les représentantes et représentants sont priés de se rendre à la session munis de leurs exemplaires de tous les documents pertinents. Aucun document ne sera distribué en salle de réunion. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir de la page Web consacrée à la trente-septième session annuelle du WP.5 (<https://unece.org/transport/events/wp5-working-party-transport-trends-and-economics-37th-session>).

\*\* Les représentantes et représentants (y compris ceux munis d'un badge d'accès de longue durée) sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1007232/>, puis de retirer un badge à la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 59 75) ou par courrier électronique ([maria.mostovets@un.org](mailto:maria.mostovets@un.org)). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse [www.unece.org/meetings/practical.html](http://www.unece.org/meetings/practical.html).



4. Données relatives aux infrastructures de transport :  
Observatoire international des infrastructures de transport.
5. Transports et changements climatiques :
  - a) Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements ;
  - b) Application de la Stratégie sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports intérieurs ;
  - c) Atténuation des effets des changements climatiques : outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur de la Commission économique pour l'Europe.
6. Sûreté des transports intérieurs.
7. Mobilité urbaine, cyclisme, transports publics et durabilité.
8. Évaluation et suivi des questions nouvelles et des objectifs de développement durable :
  - a) Tendances et difficultés concernant les transports routiers, les transports ferroviaires et les transports par voie navigable ;
  - b) Tendances et économie des transports sur la période 2024-2025 ;
  - c) Assistance technique aux pays en transition :
    - i) Indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables ;
    - ii) Assistance technique du Conseiller régional ;
    - iii) Appui aux pays en développement sans littoral ;
  - d) Analyse des statistiques de la Commission économique pour l'Europe sur les transports.
9. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail.
10. Questions diverses.
11. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence pour les sessions de 2025 et 2026 du Groupe de travail.
12. Dates de la prochaine session.
13. Adoption des principales décisions.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à son règlement intérieur, le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) sera invité à adopter l'ordre du jour provisoire de sa trente-septième session.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/75

### 2. Table ronde sur le financement des infrastructures de transport à l'appui du développement des corridors dans la région de la Commission économique pour l'Europe

Dans le cadre du module d'activités du WP.5 sur le développement des réseaux et des liaisons de transport, des représentants de gouvernements et de banques multilatérales de développement (BMD) se réuniront autour d'une table ronde pour discuter du financement des infrastructures de transport à l'appui du développement des corridors dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE). On trouvera la note de cadrage et le programme de travail de cette table ronde dans le document informel WP.5 (2024) n° 1.

**Document(s)**

Document informel WP.5 (2024) n° 1

### 3. Développement des réseaux et des liaisons de transport

#### a) Projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie

Depuis la trente-sixième session annuelle du WP.5, le Comité de coordination pour le corridor transcaspien et le corridor Almaty-Téhéran-Istanbul, qui se réunit sous la forme d'un Groupe d'Amis de la présidence du WP.5, a poursuivi ses activités en vue de la mise en service des deux corridors, conformément à son programme de travail biennal (document ECE/TRANS/WP.5/2023/1, annexe II). La Présidente et le Vice-Président du WP.5 ainsi que les coordonnateurs des corridors pour 2024-2025 (Azerbaïdjan et Kazakhstan) rendront compte des progrès accomplis depuis la précédente session. On trouvera le rapport d'activité dans le document ECE/TRANS/WP.5/2024/1. En outre, le document ECE/TRANS/WP.5/2024/2 donne une vue d'ensemble des activités menées ou prévues par les pays de passage aux fins de la mise en service des corridors.

#### b) Projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen

Les responsables du projet d'autoroute transeuropéenne (TEM) et du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) informeront le WP.5 des activités menées depuis la session précédente. On trouvera un aperçu de ces activités dans le document informel WP.5 (2024) n° 2.

#### c) Réseau transeuropéen de transport

La CEE informera le WP.5 de l'état d'avancement des activités relatives au réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

#### d) Transports dans la région méditerranéenne

Le Centre d'études des transports pour la Méditerranée occidentale (CETMO) sera invité à rendre compte des activités qu'il a menées récemment. La Commission européenne sera invitée à présenter ses activités de développement du réseau de transport euroméditerranéen.

e) **Autres initiatives relatives au développement des corridors ou liaisons de transport**

La Fédération de Russie présentera une proposition visant à créer, dans le cadre du WP.5, un Comité de coordination pour l'itinéraire ferroviaire n° 1 des liaisons de transport Europe-Asie (LTEA) (document ECE/TRANS/WP.5/2024/3). Les représentants d'autres organisations ou institutions souhaiteront peut-être informer le WP.5 des activités que celles-ci mènent sur divers autres corridors.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/2023/1, annexe II ; ECE/TRANS/WP.5/2024/1 ;  
ECE/TRANS/WP.5/2024/2 ; ECE/TRANS/WP.5/2024/3 ; document informel WP.5  
(2024) n° 2

**4. Données relatives aux infrastructures de transport**

**Observatoire international des infrastructures de transport**

Le secrétariat fera rapport sur l'état d'avancement des travaux et donnera un aperçu des prochaines étapes en ce qui concerne l'Observatoire international des infrastructures de transport (OIIT), qui est utilisé par un nombre croissant d'États, de représentants d'organisations de coopération régionale et d'autres parties prenantes.

**5. Transports et changements climatiques**

a) **Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements**

La Présidente du Groupe d'experts de l'évaluation des effets des changements climatiques sur les transports intérieurs et de l'adaptation à ces changements et le secrétariat rendront compte des progrès accomplis dans l'exécution du mandat de cet organe. Des informations seront également fournies sur les ateliers qui ont été consacrés à la résilience des systèmes de transport ou aux évaluations de la vulnérabilité face aux changements climatiques, notamment en collaboration avec d'autres entités.

b) **Application de la Stratégie sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports intérieurs**

La Présidente et le secrétariat informeront le WP.5 du fait que le Comité des transports intérieurs (CTI) a adopté la Stratégie sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les transports intérieurs à sa quatre-vingt-sixième session annuelle (2024). Le WP.5 sera invité à examiner de quelle manière il appuiera l'exécution de la Stratégie, conformément aux mesures et aux étapes clefs définies dans le plan d'action relatif à la Stratégie (ECE/TRANS/2024/3).

Au titre de ce point de l'ordre du jour, un atelier sera organisé le 26 septembre 2024 (matin) pour sensibiliser les États membres à l'importance de prendre en compte le secteur des transports intérieurs dans les contributions déterminées au niveau national (CDN) qu'ils établissent en application de l'Accord de Paris. Cet atelier s'adressera aux fonctionnaires des ministères des transports et aux représentants d'autres organismes publics chargés de définir les CDN. Les débats porteront notamment sur l'élaboration d'un modèle destiné à aider les États à mieux rendre compte des mesures qu'ils mènent ou prévoient de mener pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les transports intérieurs. On trouvera la note de cadrage et le programme de l'atelier dans le document informel WP.5 (2024) n° 3.

c) **Atténuation des effets des changements climatiques : outil de modélisation des futurs systèmes de transport intérieur de la Commission économique pour l'Europe**

Le secrétariat rendra compte des faits nouveaux survenus depuis la dernière session concernant le projet ForFITS (futurs systèmes de transport intérieur).

**Document(s)**

ECE/TRANS/2024/3 ; document informel WP.5 (2024) n° 3

**6. Sûreté des transports intérieurs**

La Présidente et le secrétariat fourniront des informations sur les résultats d'une session extraordinaire du Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2), qui s'est tenue à Genève les 18 et 19 juin 2024 sur le thème de la sécurité des usagers vulnérables dans les transports par chemin de fer. Le WP.5 sera en outre invité à faire des propositions concernant les thèmes qui pourraient être abordés lors d'un atelier sur la sûreté des transports intérieurs qui se tiendra dans le cadre de sa session annuelle de 2025 (conformément à son programme de travail pour la période biennale 2024-2025, qui figure à l'annexe III du document ECE/TRANS/WP.5/74).

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/74, annexe III

**7. Mobilité urbaine, cyclisme, transports publics et durabilité**

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le rapport final (ECE/TRANS/WP.5/2024/4) du Groupe d'experts du module relatif aux infrastructures cyclables, dont le mandat a pris fin en mai 2024, sera présenté au WP.5 pour examen et approbation. En outre, le Guide pour la conception de réseaux d'itinéraires cyclables (ECE/TRANS/WP.5/2024/5), élaboré par le Groupe d'experts, sera également présenté. Le Guide contient des orientations détaillées sur lesquelles les pays peuvent s'appuyer pour concevoir et mettre en place des réseaux nationaux d'itinéraires cyclables à tous les niveaux administratifs.

En outre, un atelier consacré à la mobilité urbaine et au cyclisme sera organisé le matin du 27 septembre 2024. Dans le cadre de cet atelier, les représentants de pays et d'organisations non gouvernementales qui ont participé activement aux travaux du Groupe d'experts se réuniront autour d'une table ronde dans le cadre de laquelle ils discuteront de l'avenir. Les intervenants seront notamment invités à examiner la demande que le CTI a adressée au WP.5 à sa quatre-vingt-sixième session annuelle, à savoir déterminer, en collaboration avec le Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) et le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), s'il fallait élaborer une nouvelle convention sur le réseau d'itinéraires cyclables sur la base des résultats obtenus par le Groupe d'experts du module relatif aux infrastructures cyclables. À la suite de l'atelier, le WP.5 sera invité à donner des indications sur le rôle qu'il pourrait jouer à cet égard et, d'une manière générale, sur la suite à donner aux travaux du Groupe d'experts. On trouvera la note de cadrage et le programme de l'atelier consacré à la mobilité urbaine et le cyclisme dans le document informel WP.5 (2024) n° 4.

**Document(s)**

ECE/TRANS/WP.5/2024/4 ; ECE/TRANS/WP.5/2024/5 ; document informel WP.5 (2024) n° 4

**8. Évaluation et suivi des questions nouvelles et des objectifs de développement durable****a) Tendances et difficultés concernant les transports routiers, les transports ferroviaires et les transports par voie navigable**

Comme le WP.5 l'avait demandé à sa session annuelle de 2023, un projet de mandat d'une nouvelle équipe spéciale informelle de la mobilité électrique a été établi. Elle sera chargée d'orienter et de coordonner les activités liées au développement des véhicules électriques et de leurs infrastructures de recharge. Le document ECE/TRANS/2024/21, qui contient le mandat, a été élaboré pour examen par le CTI à sa quatre-vingt-sixième session annuelle. Le CTI a accueilli avec intérêt le mandat de l'équipe spéciale informelle et a demandé qu'un rapport d'activité lui soit présenté à sa session suivante (ECE/TRANS/344, par. 70).

Le WP.5 sera informé des résultats de la première session de l'équipe spéciale informelle, qui s'est tenue en ligne en mai 2024. Il sera également informé du programme de travail pour la période 2024-2025, élaboré par l'équipe spéciale informelle, et de son exécution. On trouvera dans le document informel WP.5 (2024) n° 5 une description des activités menées par l'équipe spéciale informelle.

En outre, des informations actualisées seront communiquées sur les préparatifs de la publication de la série Tendances et économie des transports pour 2024 intitulée « Electrification of the inland transport sector : the UNECE region paving the way for a global mobility revolution » (Le passage à l'énergie électrique du secteur des transports intérieurs : comment la région de la CEE ouvre la voie à une révolution de la mobilité à l'échelle mondiale).

**b) Tendances et économie des transports sur la période 2024-2025**

Le WP.5 souhaitera peut-être donner des directives et des orientations pour les futurs travaux dans ce domaine.

**c) Assistance technique aux pays en transition**

**i) Indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables**

Le secrétariat fera le point sur la plateforme relative aux indicateurs de connectivité pour des transports intérieurs durables (SITCIN) et sur les prochaines mesures à prendre afin de continuer à en promouvoir l'utilisation par les États.

**ii) Assistance technique du Conseiller régional**

Le Conseiller régional informera le WP.5 des activités d'assistance technique en lien avec les transports menées par la CEE pour le compte des pays en transition (document informel WP.5 (2024) n° 6).

**iii) Appui aux pays en développement sans littoral**

Le secrétariat fera part des prochaines étapes qui mèneront à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, qui doit se tenir du 10 au 13 décembre 2024 à Gaborone.

**d) Analyse des statistiques de la Commission économique pour l'Europe sur les transports**

Le secrétariat du Groupe de travail des statistiques des transports présentera les activités sur les statistiques relatives aux transports menées depuis la dernière session du WP.5.

**Document(s)**

ECE/TRANS/2024/21 ; ECE/TRANS/344 ; document informel WP.5 (2024) n° 5 ; document informel WP.5 (2024) n° 6

**9. Activités des organes de la Commission économique pour l'Europe présentant un intérêt pour le Groupe de travail**

À sa quatre-vingt-sixième session annuelle (2024), notant que l'année 2023 correspondait au quatrième cycle d'examen du mandat des groupes de travail par leur comité sectoriel de tutelle, conformément aux décisions prises lors de la réforme de 2005 de la CEE et aux directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail sous l'égide de la CEE (ECE/EX/1) adoptées par la suite, et prenant en considération les communications des groupes de travail figurant dans les annexes du document ECE/TRANS/2024/9 ainsi que l'examen et l'analyse présentés dans le document ECE/TRANS/2023/4/Rev.2, le CTI a prié le secrétariat d'examiner et d'analyser lesdites communications pour rechercher des moyens supplémentaires de renforcer les synergies et d'accélérer l'exécution de son mandat et de ceux de ses groupes de travail, et de lui soumettre,

pour examen à sa quatre-vingt-septième session, un document portant sur l'examen et l'analyse qui auraient été menés. Dans ce contexte, le WP.5 pourrait souhaiter revoir sa contribution de l'année dernière. À cette fin, le document ECE/TRANS/WP.5/2024/6 s'appuie sur le document ECE/TRANS/WP.5/2023/10 et utilise un modèle suggéré pour l'examen et l'analyse, tel que mentionné dans la décision du CTI.

**Document(s)**

ECE/EX/1 ; ECE/TRANS/2024/9 ; ECE/TRANS/2023/4/Rev.2 ;  
ECE/TRANS/WP.5/2023/10 ; ECE/TRANS/WP.5/2024/6

## **10. Questions diverses**

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune proposition n'avait été soumise au titre de ce point.

## **11. Élection des personnes qui assureront la présidence et la vice-présidence pour les sessions de 2025 et 2026 du Groupe de travail**

Le Groupe de travail élira un(e) président(e) et un(e) ou deux vice-président(e)s pour ses sessions de 2025 et 2026.

## **12. Dates de la prochaine session**

La prochaine session du WP.5 devrait se tenir à Genève du 24 au 26 septembre 2025.

## **13. Adoption des principales décisions**

En application de la décision prise par le WP.5 à sa quinzième session (TRANS/WP.5/32, par. 56), les décisions prises à la trente-septième session seront adoptées en fin de session. Le rapport sur la session, comprenant lesdites décisions, sera établi par la Présidente et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat, et sera soumis au CTI.

---